

Monsieur l'Orateur, le maire de Winnipeg a indiqué au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) qu'il considérait ces documents comme confidentiels et, par conséquent, comme ne devant pas être déposés à la Chambre.

[Traduction]

Étant donné ces circonstances, le député voudra peut-être retirer sa motion.

**M. Orlikow:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LA DOCUMENTATION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION  
D'ENQUÊTE SUR LE TRANSPORT DU COURRIER  
À MONTRÉAL

Motion n° 24—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, correspondance, documents, rapports, tableaux et exposés présentés à la commission d'enquête sur le transport du courrier à Montréal.

**Mr. Barney Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la présente motion est semblable à la motion n° 438 présentée par le député au cours de la dernière session. La position adoptée par le commissaire à l'époque, comme en fait foi le hansard du 29 avril 1970, page 6407, n'a pas changé. Compte tenu de ces circonstances, j'espère que le député conconsentira à retirer sa motion.

**M. Orlikow:** Non, monsieur l'Orateur, parce que ma position à moi n'a pas changé non plus.

**L'hon. M. MacEachen:** A reporter.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

LES RAPPORTS PROVENANT DE M. J. W. WILLARD

Motion n° 51—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude des prix de détail de lois sur le bien-être social et les garanties de revenu rédigés par ou sous la direction de M. J. W. Willard, sous-ministre du bien-être du Canada, depuis le 25 juin 1968.

[Français]

**M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, les documents relatifs à la législation sur le bien-être social et sur la sécurité du revenu préparés par le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou sous sa direction, font partie de la révision du régime de sécurité sociale au Canada et, à ce titre, sont destinés uniquement à l'usage interne du ministère.

Je demande donc à l'honorable député de retirer sa motion.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je ne suis pas d'accord. Mettons la question aux voix.

**L'hon. M. MacEachen:** Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

L'ENQUÊTE SUR L'USAGE EXPÉRIMENTAL D'ANIMAUX

Motion n° 60—**Mme MacInnis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport établi par l'équipe d'enquêteurs qui, plus tôt cette année, sous la direction du Dr H. C. Rowsell, a visité les laboratoires de recherche des universités du pays et a fait une évaluation des conditions dans lesquelles on utilise les animaux pour les expériences.

**M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je demanderais à la représentante de se reporter à la réponse qu'on a donnée, à la session précédente, à la demande de documents n° 255. On avait avisé le député que le Conseil canadien de protection des animaux, sous la direction de M. H. C. Rowsell, a été formé par l'Association des Universités et Collèges du Canada. Il reçoit l'appui du Conseil national de recherches et du Conseil des recherches médicales...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le secrétaire parlementaire. Il doit dire brièvement s'il est disposé à déposer le document; il ne peut faire de discours.

**M. Isabelle:** Monsieur l'Orateur, le rapport du Conseil canadien de protection des animaux est confidentiel. C'est pourquoi le ministre regrette de ne pas pouvoir fournir les renseignements voulus et demande à l'honorable représentante de retirer sa motion.

**Mme MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je ne vois vraiment pas pourquoi on tient pour confidentiel un rapport sur les animaux utilisés pour des expériences.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. De toute évidence, lorsque les secrétaires parlementaires donnent de longues explications en réponse à une demande de documents, il est naturel que les députés tiennent à expliquer pourquoi ils pensent que le document devrait être déposé. A mon avis, cela milite en faveur d'explications très brèves—si besoin il y a.

**L'hon. M. MacEachen:** Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION

Motion n° 77—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre janvier 1968 et mars 1970 sur le contrôle de la pollution entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les sociétés suivantes: Proctor and Gamble Ltd., Lever Bros. Ltd. et Colgate-Palmolive Company Ltd.

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, cette motion est la même que le n° 396 qui, à la session précédente, a été